



L'APBO : un collectif de producteurs aux commandes d'une stratégie d'ampleur de réduction du carbone

Le Green Deal européen fixe un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030. Les agriculteurs ont un rôle central à jouer dans la réduction de ces émissions et dans la valorisation de leurs actions auprès des consommateurs. Les éleveurs de l'APBO - Association de Producteurs Bel de l'Ouest - s'engagent et font de leurs fermes une partie de la solution. En outre, les adhérents de l'organisation de producteurs se sont emparés du sujet de la gestion du carbone dès la fin 2019, en mettant en place une stratégie d'ampleur dédiée.

Des éleveurs précurseurs dans la démarche de réduction du carbone

Dans le prolongement du cahier des charges Mon BB Lait, l'organisation de producteurs déploie une réelle stratégie « bas carbone » depuis fin 2019, impliquant :

- Son partenaire, les Fromageries Bel
- Les organisations professionnelles agricoles gravitant autour des élevages APBO
- Plusieurs financeurs : le Conseil régional des Pays-de-la-Loire, l'ADEME, le VIVEA, les centres interprofessionnels laitiers de l'Ouest et du Centre.

Par son ampleur et son ambition, cette démarche est **sans précédent dans le paysage laitier**.

Le but est clair : valoriser la capacité de l'élevage à relever le défi climatique et démontrer que les produits des Fromageries Bel (Babybel, Cousteron, Kiri, Boursin) sont issus d'une démarche de production vertueuse pour l'environnement.

« L'Association de Producteurs Bel de l'Ouest n'a pas attendu que les attentes sociétales et environnementales soient omniprésentes dans le débat public pour agir. En effet, avec notre cahier des charges Mon BB Lait, nous répondons parfaitement aux attentes des consommateurs dont l'acte d'achat vise avant tout la promotion d'un modèle d'agriculture plus durable. »

Frédéric Dorilleau, éleveur dans le Loir-et-Cher et président de l'APBO.

L'ensemble de la démarche est piloté par les élus de l'organisation de producteurs avec l'appui de techniciens salariés ou mis à disposition.

Concrètement, chaque éleveur de l'APBO est investi dans une démarche de différenciation et de valorisation de son lait. Ces axes ont servi de socle à l'optimisation de la gestion de l'empreinte carbone :

- 1) En favorisant le pâturage** (plus de 150 jours par an). En plus de respecter le bien-être animal, le pâturage valorise les prairies, lesquelles augmentent le stockage du carbone. La gestion du carbone s'inscrit donc dans une démarche environnementale engagée sur les exploitations, avec l'application de bonnes pratiques telles que l'entretien des haies, la mise en place de couverts végétaux ou encore de bandes enherbées.
- 2) En convertissant l'alimentation des ruminants au non-OGM**. En outre, délaissant le soja OGM pour d'autres sources protéiniques non-OGM (telles que colza ou tournesol), les éleveurs ont considérablement réduit leur approvisionnement provenant d'Amérique Latine. Les éleveurs ont favorisé une relocalisation de l'alimentation des ruminants quand en moyenne déjà 90 % est produite sur l'exploitation. Chez Christian Masserot, éleveur en Mayenne, les vaches sont par exemple nourries au pâturage composé de ray grass et de trèfle blanc, d'ensilage grossier, maïs, méteil et luzerne, le tout produit sur la ferme.
- 3) En fertilisant les champs avec les déjections des vaches laitières** sous forme d'effluents (fumier, lisier). Cela réduit l'utilisation d'engrais de synthèse issus de l'industrie chimique et augmente la richesse des sols.

En 2020, l'APBO a commandité une étude auprès de Seenovia pour connaître **les effets induits du passage d'une alimentation en non-OGM sur l'empreinte carbone des fermes adhérentes**.

Après plusieurs mois d'analyses, les projections à l'échelle de la "Ferme APBO" démontrent que celle-ci a **économisé 5 843 tonnes de CO²** grâce à la substitution du tourteau de soja OGM par des sources

protéiniques non-OGM. C'est une **baisse de 29 %, en moyenne, des quantités de tourteau de soja** par exploitation, à l'échelle de l'atelier bovins lait entre 2017-2018 et 2019-2020.

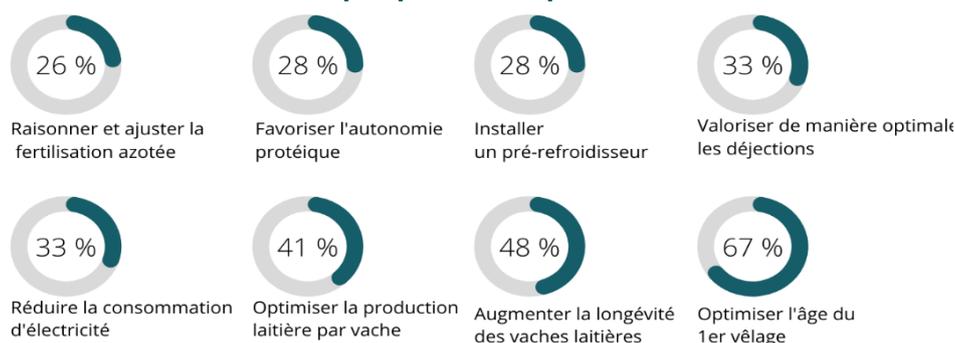
De l'audit des élevages à la mise en actions

La démarche APBO respecte un plan quinquennal. Un organisme habilité par l'Institut de l'Élevage réalise un diagnostic CAP'2ER®, afin de faire un premier état des lieux et d'identifier la marge de progression. En 2020, **440 fermes** (57 % des adhérents de l'APBO) **furent auditées. L'objectif est que 100 % des exploitations adhérentes soient auditées d'ici à la fin 2022.**

Une fois les résultats connus, dans le cadre du plan de déploiement, l'APBO incite les éleveurs à mettre en place des actions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre par :

- **La formation « climat » pendant 2 jours.** Il est question des enjeux climatiques globaux et micro, à l'échelle de l'entreprise. Elle vise à expliciter les résultats obtenus sur les élevages participants et à déterminer les actions permettant d'améliorer son empreinte carbone. La formation permet également de faire un lien direct de causalité entre performance environnementale et économique. Chaque adhérent peut échanger et identifier chez ses co-stagiaires des bonnes pratiques ou idées. Aujourd'hui, 3 521 heures de formation ont été dispensées aux 254 éleveurs formés. Au terme de la campagne 2021-22, ils seront le double à avoir reçu ces formations.
- **Des actions concrètes sur l'exploitation.** A l'issue de cette formation et en fonction des objectifs fixés, les éleveurs reçoivent sur leur ferme l'organisme qui a réalisé leur premier diagnostic. Ils définissent un plan d'actions et une simulation de ses potentiels de réduction. Les leviers sont nombreux : plantation de haies, techniques culturales simplifiées, assolements différents...

Leviers choisis par plus d'un quart des éleveurs



La coordination des audits et des formations permet à l'APBO de constituer une base de données importante (comptabilité, plan de fumure, PAC) et de disposer d'une vue globale, transversale et stratégique de ses fermes adhérentes. Avec ce panel exhaustif et représentatif des fermes adhérentes, l'APBO peut peser dans la négociation avec les Fromageries Bel, pour qui le sujet des émissions de gaz à effet de serre est un sujet stratégique.

De la stratégie vers la labellisation

En complément de cette stratégie « bas carbone », l'APBO s'est portée candidate en tant que porteur de projet pour l'obtention d'une labellisation de sa gestion du carbone selon le cahier des charges de France Carbon Agri Association (FCAA). L'organisation de producteurs supporte financièrement le coût administratif, c'est un réel soutien pour les adhérents.

Aujourd'hui, l'APBO accompagne 70 fermes dans cette démarche de labellisation qui rémunèrera, au terme des cinq ans d'actions, la tonne de carbone économisée à hauteur de 30 €. Le gain moyen estimé par FCAA va de **5 000 à 12 000 € par élevage.**

D'ici à 2023, 100 % des élevages APBO seront audités et auront suivi la formation bas carbone. En parallèle, l'organisation de producteurs déploiera un réseau de fermes pilotes pour communiquer auprès de ses adhérents sur les leviers d'action et leurs impacts. Elles permettront d'autre part d'expliquer aux consommateurs les pratiques mises en œuvre et de prouver que l'élevage laitier est partie prenante de la transition écologique. Enfin, au cours des prochains mois, l'APBO va se concentrer sur le développement d'un partenariat avec Seenovia et Sofiprotéol afin d'expérimenter des pratiques permettant le développement de l'autonomie protéique en élevage et en rendre compte à l'ensemble de ses adhérents.

A propos de l'APBO

L'Association des Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) est une Organisation de Producteurs reconnue par les pouvoirs publics depuis 2012. Elle représente aujourd'hui près de 750 fermes, soit la totalité des producteurs de lait en contrat avec les Fromageries Bel Production France. La zone de collecte concernée s'étend sur six départements : l'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. Dès 2012, l'APBO a conclu un contrat cadre avec le Groupe Bel. L'APBO est propriétaire et garante du cahier des charges de la démarche de différenciation appelé MonBBLait®.

Retrouvez plus d'informations sur www.monBBLait.fr, sur [Twitter](#), sur [Facebook](#), sur [Instagram](#) et sur [LinkedIn](#)

Contacts presse : Agence Communicante

Sarah TALEB – sarah.taleb@communicante.fr – 06 73 80 93 65

Caroline CHADAL – caroline.chadal@communicante.fr – 06 78 34 98 53